

Le bulletin de liaison de l'ALFEDA, l'APECS, l'ARIES et l'ASBES

ALFEDA 52 Bis rue Jeanne d'arc 69003 LYON

Tel/Fax : 04 72 34 09 06

www.alfeda.net

EDITORIAL

Bonjour à tous,

L'année 2006 est marquée par la mise en place de la nouvelle loi sur le Handicap. Le changement se matérialise par la mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, sous la responsabilité du conseil général. La CDES et la COTOREP ont disparu et sont remplacées par la CDA (Commission des droits et de l'autonomie). La loi donne une grande place au projet de vie de la personne handicapée. Autre nouveauté, la prise en charge effective de l'éducation de tous relève désormais de la responsabilité de l'Education Nationale, études supérieures incluses. Si nous nous félicitons de ce changement, nous sommes conscients que le chantier est immense. En effet, même si les associations d'usagers sont consultées, les moyens financiers ne sont pas à la hauteur, c'est aujourd'hui une certitude.

Les choses changent, mais dans quel sens ? Parmi les objectifs de cette nouvelle loi, la meilleure intégration des personnes handicapées dans notre société et le droit à compensation étaient clairement annoncés. Qu'en est-il après 10 mois de ce nouveau fonctionnement ? Avez-vous rencontré des problèmes dans le traitement de vos dossiers ? Ou au contraire, votre dossier a été traité plus rapidement qu'auparavant ? Etes-vous confrontés à de nouveaux problèmes ? Le remboursement des prothèses auditives se fait-il correctement ? L'intégration en milieu scolaire ordinaire est-elle différente ? Nous sommes à l'écoute de toutes vos expériences, positives ou problématiques, afin de pouvoir remonter ces informations au sein des commissions concernées. La période de mise en place est difficile, mais c'est maintenant qu'il faut être vigilant afin de prévenir les dysfonctionnements possibles. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos expériences, soit par courrier, soit par mail (contact@alfeda.net), soit par téléphone.

Merci de votre collaboration et au plaisir de se rencontrer.

La présidente, Christine Vinciguerra

STAGE LPC : 27 et 28 novembre 2006, à Chatillon d'Azergues

Ce stage permet de découvrir ou de se perfectionner en LPC (Langue française Parlée Complétée). Différents groupes de niveau existent, ainsi qu'un groupe enfant dans lequel le LPC est appréhendé avec des jeux et des activités ludiques. Cela représente environ 8 heures de LPC pendant ce week-end, qui est également une occasion de se rencontrer et d'échanger dans une ambiance conviviale et familiale.

Le bulletin d'inscription est en ligne sur le site de l'ALFEDA (www.alfeda.net rubrique LPC) ou sur simple demande à Alice BAL (04 74 66 07 24, 06 73 12 64 45) ou à l'ALFEDA, ainsi que pour tout renseignement sur le déroulement du stage.

Ne tardez pas à vous inscrire, le nombre de place étant limité et la date de clôture des inscriptions est le 15 novembre.

FETE ET ASSEMBLEE GENERALE DE L'ALFEDA

Vous pouvez dès maintenant réserver l'après-midi du dimanche 14 janvier 2007 pour la fête de l'ALFEDA. Comme d'habitude, nous profiterons de ce moment de rencontre pour faire l'assemblée générale de l'ALFEDA. Le conseil d'administration de notre association doit se renouveler et nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Il est important d'avoir de nouvelles familles au sein de ce conseil pour avoir de nouvelles idées et de nouvelles énergies. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous voulez participer, même modestement, à l'action de notre association. Pour la fête, nous aurons encore des jeux, qui ont rencontré beaucoup de succès les années précédentes auprès des grands et des petits. Et surtout un spectacle de cirque pour nos enfants.

Puis nous auront un goûter pour partager ensemble une galette des rois et un instant d'échange entre tous.

Une annonce plus précise sera faite durant le mois de décembre.

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPES POUR L'EDUCATION NATIONALE

Voici quelques extraits du site de l'éducation nationale:

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

...
L'amélioration de l'accueil des élèves handicapés en milieu scolaire se poursuit. L'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées contribue à cet effort d'intégration.

....

Evaluation des besoins des élèves

L'évaluation des besoins, à laquelle tout enfant handicapé a droit en application de la loi, est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'évaluation placée auprès de la Commission des droits et de l'autonomie (C.D.A.) de la Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.).

....

Des enseignants référents

A partir de la rentrée 2006, tout élève handicapé est désormais doté d'un enseignant-référent qui va le suivre tout au long de son parcours scolaire. Tous les acteurs de la scolarisation (parents, enseignants, partenaires divers) doivent être en mesure d'identifier clairement l'enseignant référent et de disposer des moyens de prendre contact avec lui. Cette information doit être transmise par écrit à tous les parents d'élèves de l'établissement scolaire, sans exception, dès le jour de la rentrée ou, au plus tard, dans la semaine qui suit.

..

Le projet personnalisé de scolarisation

Le projet personnalisé de scolarisation organise la scolarité de l'élève handicapé. Il assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève : accompagnement thérapeutique ou rééducatif, attribution d'un auxiliaire de vie scolaire ou de matériels pédagogiques adaptés, aide aux équipes

pédagogiques par un emploi vie scolaire. Chaque parcours de formation doit faire l'objet d'un suivi attentif particulièrement les transitions entre les niveaux d'enseignement : maternelle, élémentaire, collège, lycée et lycée professionnel ; de même, les conditions d'accès au post bac et l'amorce des parcours vers le supérieur. L'équipe de suivi de la scolarisation qui comprend tous les intervenants concernés ainsi que les parents d'élèves a désormais l'obligation de se réunir au moins une fois par an pour faire le point sur le parcours de chaque élève.

...

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos expériences depuis la rentrée.

Si vous désirez plus d'information, vous pouvez nous contacter, ces données sont facilement accessibles sur le web, si vous l'avez....

SESAME

Le Sésame est un livret d'information édité par le Service Social des Sourds et Malentendants du Rhône (SSSMR). Il contient toutes les adresses utiles aux personnes sourdes et malentendantes : associations, structures de soins, établissements, administrations Ce recueil est désormais accessible par internet sur le site du SSSMR (<http://www.sssmr.org>).

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons que l'ALFEDA possède des livres et des cassettes vidéo sur la surdité que vous pouvez emprunter. Contactez-nous si vous êtes intéressés.

Présidente: Christine VINCIGUERRA
Vice-présidente: Pascale BERNARD
Trésorier: Philippe ROUX
Secrétaire: Muriel WEILAND
Adeline BOUCHET
Jacques MONTIBERT
Valérie RAYNAUD
Rodolphe VOIRON
Paul VINCIGUERRA
Yaëlle LANEN
Nicole GIRARD

Ce bulletin est ouvert à tous les adhérents, les propositions ou idées d'articles sont les bienvenues.